

## AVIS

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2020-0895 du 03 août 2020, il est recommandé à tous les usagers de l'eau d'adopter jusqu'au 30 septembre 2020, une gestion économe de l'eau, afin de retarder les mesures de restrictions.

Ainsi, il convient :

- De restreindre les usages secondaires : nettoyage des voitures, lavages extérieurs...
- Réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,
- Réduire les consommations d'eau domestique,
- Procéder à des arrosages modérés des espaces verts, éviter l'arrosage aux heures les plus chaudes.

Nous vous remercions de votre compréhension.

**Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint,  
Claudine GROS**

